2011/2019(BUD)

26.5.2011

AVIS

de la commission du contrôle budgétaire

à l'intention de la commission des budgets

sur le mandat du trilogue relatif au projet de budget 2012
(2011/2019(BUD))

Rapporteur pour avis: Jorgo Chatzimarkakis

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du contrôle budgétaire invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

A. considérant que le budget de l'Union européenne doit être un instrument permettant d'atteindre les objectifs de valeur ajoutée européenne, plutôt qu'un simple mécanisme de redistribution des crédits entre les États membres,

B. considérant que le budget 2012 doit refléter concrètement les priorités définies dans la stratégie Europe 2020 et que, par la voie du semestre européen, les budgets nationaux doivent aussi contribuer à une croissance intelligente, durable et inclusive,

C. considérant qu'une grande transparence et une responsabilité claire quant à l'utilisation des deniers publics sont indispensables pour s'assurer qu'ils sont utilisés correctement et rationnellement et pour renforcer la confiance des citoyens de l'UE dans l'Union,

D. considérant que la Commission doit être responsable non seulement en termes de conformité aux règles, mais aussi du point de vue de la mesure dans laquelle les résultats escomptés ont été réalisés,

E. considérant l'article 317 du traité FUE, aux termes duquel la Commission doit exécuter le budget sous sa propre responsabilité,

1. demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que la simplification des structures des programmes et des systèmes de gestion ne compromette pas l'efficacité des systèmes de contrôle;

2. demande en outre à la Commission et aux États membres de tout mettre en œuvre pour qu'en 2012, l'accélération nécessaire de l'application des programmes ne nuise pas à la qualité de la dépense ni à la cohérence entre les actions financées et les objectifs de référence;

3. relève qu'il faut plusieurs années pour que des investissements dans des projets d'envergure et des programmes de développement transeuropéen et régional produisent des résultats et qu'ils nécessitent une période de programmation financière relativement longue, ce qui ne facilite pas le contrôle parlementaire efficace des dépenses et des résultats sur une base annuelle;

4. invite la Commission à tenir compte des aspects suivants pour les nouveaux instruments financiers:

   (i) en matière de politique de cohésion, l'accent est mis sur les prêts liés à des projets afin de réaliser un effet de levier par le truchement de la BEI ou d'autres entités exécutant en partie le budget de l'Union;

   (ii) en ce qui concerne l'innovation et certains programmes de recherche, un système récompensant les innovations réussies, qui pourrait remplacer ou compléter le régime actuel de financement initial;

5. invite la Commission à présenter des propositions ambitieuses afin de doter l'Union de véritables ressources financières qui soient autonomes qui lui permettent de renforcer sa compétitivité et sa croissance économique;

6. observe que la déclaration d'assurance actuelle est une expression de la qualité de la gestion financière dans l'ensemble de l'Union, et regrette qu'elle ne contienne pas de données sur les taux d'erreur dans les différents États membres;

7. invite dès lors la Commission à publier dans son rapport de synthèse une évaluation des points forts et des points faibles des systèmes de gestion et de contrôle et des stratégies anti-fraude des différents États membres, et à mettre en place un échange de bonnes pratiques afin que des systèmes de gestion et de contrôle rationnels et efficaces puissent être établis dans l'ensemble de l'Union;

8. se dit convaincu que l'UE devrait instaurer l'agrément des systèmes nationaux;

9. est d'avis que la Commission devrait être en mesure de disqualifier les systèmes nationaux déjà agréés qui s'avèrent peu performants et est convaincu que ce type de sanction portant atteinte à la réputation serait beaucoup plus efficace que les mécanismes actuels de correction financière;

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	24.5.2011
Résultat du vote final	+: 20 –: 2 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Marta Andreasen, Inés Ayala Sender, Zigmantas Balčytis, Andrea Češková, Jorgo Chatzimarkakis, Andrea Cozzolino, Ryszard Czarnecki, Tamás Deutsch, Martin Ehrenhauser, Jens Geier, Ingeborg Gräßle, Cătălin Sorin Ivan, Iliana Ivanova, Monica Luisa Macovei, Crescenzio Rivellini, Paul Rübig, Theodoros Skylakakis, Georgios Stavrakakis
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Zuzana Brzobohatá, Christofer Fjellner, Ivailo Kalfin, Jan Mulder, Derek Vaughan